

3. J. 1925. — 1. Non, car il y a location postérieure au 1er août 1914. — 2. Oui, mais dans la mesure des charges nouvelles de la propriété bâtie. — 3. Non, puisque que toute instance serait inutile.

Louis 184. — Si vous ne trouvez pas de logement convenable à l'expiration du délai qui a été fixé vous pourrez obtenir du juge des délégués compétents l'indemnité de la propriété de fait qu'aurait de son droit en vous donnant congé.

44. Un bon locataire. — Vous devez actuellement payer puisque vous avez des ressources.

Un locataire, une lectrice du journal. — Vous devez payer si vous avez des revenus, mais vous pouvez être exonérée si vous êtes propriétaire par ministère d'huissier la location en cours au 1er août 1914.

N. D. 15. — Vous ne pouvez obtenir le bénéfice de cette mesure.

Un délégué sans logement, N° 75. — Si vous n'avez pas de ressources vous pouvez obtenir du juge des délégués l'indemnité de la propriété de fait qu'aurait de son droit en vous donnant congé.

Un petit sans profession, lectrice du « Réveil ». — Vous pouvez obtenir la somme sans ressources si vous êtes propriétaire par ministère d'huissier la location en cours au 1er août 1914.

Un locataire du « Réveil ». — 1. Oui, continuez à payer. — 2. Non si vous faites proroger la location par ministère d'huissier.

Fin centre fine. — 1. Vous ne pouvez que vous conformer à la décision prise par la commission arbitrale. Elle est d'ailleurs parfaitement régulière. — 3. Oui.

M. L. V. 37. — 1. Oui, dès à présent. — 2. Si vous ne payez pas il pourrait en effet vous donner congé. — 3. Ces deux mois étaient dus.

Adrienne et Madeleine, 430. Je désire savoir. — 1. Si vous avez des ressources vous pouvez actuellement protester. — 2. Vous pouvez toujours le demander. — 3. Non. — 4. Oui, vous pouvez aller quand vous le désirez. — 5. Oui, aux deux questions. — 6. Vous devez attendre cette autorisation en faisant proroger par ministère d'huissier la location en cours au 1er août 1914. — 7. Protégez la décision de la commission arbitrale.

Sinistrée annulée, J. D. — Vous ne pouvez pas payer cette majoration puisque le propriétaire ne perçoit pas ailleurs le prix intégral du loyer.

Un homme qui perd ses cheveux avec les lèbres. — D. Vous devez continuer à payer et si les lèbres ne guérissent pas, vous devez demander la déduction de ceux à échoir.

Une annuëe bien malheureuse. — Vos locataires doivent continuer à payer et si les lèbres ne guérissent pas, vous devez demander la déduction de ceux à échoir.

Henri Ruffin. — Le propriétaire doit dans les 15 jours de la décision de la Commission arbitrale adresser la demande d'indemnité au directeur de l'Enregistrement de Lille.

Peire et sa femme, 38 ans. — 1. Il pourrait vous obliger ou vous donner congé. — 2. Prenez la décision de payer, vous n'avez d'ailleurs que celle-là à attendre.

N. D. 185. Un locateur du « Réveil ». — Oui, évidemment, adressez votre réclamation au préfet du département (service des réfugiés).

M. L. V. 72. — Si vous travaillez. — 1. Oui. — 2. Non, s'il s'agit d'une location en cours au 1er août 1914 et si vous faites proroger par ministère d'huissier. — 3. Non.

Un ami de la république. — La commission arbitrale pourra vous accorder les délais qu'elle jugera nécessaires tant pour le paiement que pour le capital que des intérêts mais elle ne vous exonérera pas de l'un ni de l'autre des deux.

Un locateur assidu, 450. — Vous pouvez actuellement les faire payer, mais s'ils refusent définitivement à la commission arbitrale, s'ils sont exonérés vous aurez droit à une indemnité qui pourra être égale à 50 % des loyers dont ils seraient exonérés.

Un sergent d'Afrique annulé, 52. — Vous avez droit aux primes mensuelles depuis le 7 janvier 1919. C'est à votre dernier logement qu'il appartient de vous payer. Présentez-vous à la mairie en ce qui concerne vos malades, vous ferez en même temps la notice en double exemplaire, exigée des militaires qui ont à faire valoir des droits à pension. Cette notice sera envoyée par les soins de la mairie, à la direction du service de santé.

Cote 304, E. D. — 1. Vous êtes assimilé à un blessé de guerre et il vous appartient de faire connaître votre état de santé à la direction du service de santé. — 2. Il convient de renouveler votre dossier. — 3. Oui, mais votre location pourra annuler l'effet de cette mesure en vous dédommant, dans les 20 jours, par baux, la prorogation légale.

Un annulé de Maré-en-Braux. — Continuez à payer si vous disposez de ressources.

Georges et sa femme, N° 11. — 1. Oui. — 2. Ce sera sans doute pour le mois d'octobre prochain, sans doute votre visite médicale. — 3. Oui, si elle est terminée.

Un locateur, 153, D. R. — 1. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles car lors de votre rétrocession, vous n'avez pas encore accompli totalement votre service actif.

Marielle retrouvée, N° 6, Waziers. — Votre famille ne peut plus prétendre à l'indemnité militaire, attendez que vous ayez été mis en service.

L. D., 222, Valenciennes. — 1. Oui. — 2. Rien à faire.

Une veuve de guerre, B. Q., Valenciennes. — Vous ne pouvez prétendre au bénéfice de l'allocation militaire sur votre mari, mais vous pouvez faire une délégation de solde. — Par contre, vous pouvez réclamer l'indemnité de remplacement (fr. 25 par jour). Adressez une demande au dépôt du dernier corps auquel appartenait votre mari. — Pour les pupilles de la nation, écrivez au secrétaire de l'Office (maître de Dunkerque). — Votre pension sera de 1700 francs plus 300 francs = 2000 francs.

D. L. C. A., N° 129. — Vous devez payer à moins que vous n'ayez été placé d'office par le maire, sans un légal réquisitoire à cette fin.

48, Armentières. — 1. Si. — 2. Si. — 3. Il faut de plus une demande de service des réfugiés. — 4. Oui, par la mairie, mais vous devez être inscrit sur les listes de la loi du 31 mars 1919, présentée avoir été agréée en service. L'entente pourrait donc peut-être faire ultérieurement une demande de pension.

Une veuve annulée, M. R. G. — A votre avis oui. — Ecrivez au directeur de la Caisse autonome, 39, rue Vavin, à Paris.

P. B. F. 13. — 1. Oui. — 2. Non, puisque vous devez payer.

M. D. Un ajourné de la classe 1916. — Vous avez droit aux primes mensuelles à dater du jour de votre passage dans la réserve, c'est-à-dire du 7 janvier 1919.

M. U. B. A. — 1. Oui, vous devez payer. — 2. Par contre, le propriétaire doit faire effectuer les réparations indispensables.

M. R. Un camarade syndiqué. — Renouvelez votre demande de service des réfugiés. — 2. Oui, par la mairie, mais vous devez être inscrit sur les listes de la loi du 31 mars 1919, présentée avoir été agréée en service. L'entente pourrait donc peut-être faire ultérieurement une demande de pension.

Un ancien soldat, D. A., 42. — 1. Six mois après votre démobilisation. — 2. A la préfecture. — 3. Et. — 4. Le montant de l'indemnité doit, pendant toute période d'attente, être réduit de dix cent pour cent des dépenses de transport en effet des plus dévouées et il faut attendre votre tour.

Madame Duplavinage, 12. — Les exonérations et transports de corps de militaires sont interdits d'une manière formelle sur tout le territoire jusqu'à la fin de l'année 1920. Pour cette époque, on prévoit que le transport sera effectué au frais de l'Etat.

Jenny, Louise, Suzie. — Vous ne pouvez prétendre au bénéfice de la loi du 31 mars 1919 sur les dommages de guerre. C'est à votre commune, par le conseil municipal, qu'il appartient de vous indemniser. Pour cela faites constater vos dégâts par un expert et sollicitez au bureau des dommages de guerre de la sous-préfecture, les formulaires que vous remettez à la mairie. Vous recevrez ensuite votre dossier au Comité des Pays-Bas, à Lille.

Une mère très annulée, R. V., Armentières. — Il est trop tard pour faire une réclamation actuellement. Votre demande aurait dû être faite avant le 31 octobre.

Un épilatoire de la classe 1915, N° 4772. — 1. Adressez votre réclamation au directeur de l'Enregistrement de Lille. — 2. Il est vraisemblable que votre dossier a été égaré. Adressez une réclamation à la préfecture de Lille, 36 boulevard.

Tout annulé, 426. — Adressez une réclamation à la préfecture, en indiquant le numéro de votre certificat d'admission. En ce qui concerne votre plus jeune fils, nous vous recommandons de faire établir un dossier de demande d'allocation militaire à la mairie avant le 15 décembre prochain.

Locuteur assidu, 146, A. D. — 1. Il n'est pas à votre connaissance d'arrêter de se soucier. — 2. On ne peut pas arrêter de se soucier. — 3. Il n'est pas à votre connaissance de la médaille, jusqu'à ce mois.

LE MONDE ENTIER
doit aider au relèvement des régions dévastées en participant à la Première
EXPOSITION INTERNATIONALE
Pour la Renaissance du Nord de la France
LILLE - 1920

Commissaire Général
20, rue Henri Koib,
Lille.

Services Techniques
12, rue Chauveau-Lagarde,
Paris

Service de Publicité - Agence E. G. E., 76, rue Saint Lazare, PARIS.

Ministère de la Reconstitution Industrielle
4^{me} Secteur : MAUBEUGE

MM. les Industriels sont informés qu'il existe dans les divers dépôts du Secteur de grandes quantités de matériel et matériaux divers à céder de gré à gré, notamment :

Lampes électriques à filament de carbone et métalliques pour 1 watt et 1/2 watt. — Abat-jour pour lampes électriques. — Câbles en métal tôle. — Moteurs électriques à ce toutes puissances. — Machines à vapeur diverses. — Poutrelles. — Appareils de sondage. — Locomotives. — Bétonnières. — Machines à fibre de bois. — Sacs en toile de papier. — Outils pour menuisiers et charpentiers. — Chariots de culture, etc.

Les autorisations de visiter sont délivrées au Bureau de la Récupération, 6, rue du Chapitre, à MAUBEUGE, tous les jours, sauf le samedi.

LECTEURS DU "REVEIL DU NORD" VOICI CINQUIÈME OFFRE

Tous les produits pour la fabrication d'une
BONNE BIÈRE

	HOUBLON	MELASSE	GRÈS MALTE	GLUCOSE	CARAMEL
Par kilogram	6 »	2 25	3 25	3 75	5 »
» 5 kilogram	5 75	2 10	3 10	3 60	4 90
» 10 »	5 65	2 »	3 »	3 50	4 80
» 25 »	5 50	1 90	2 85	3 40	4 70
» 50 »	5 40	1 75	2 60	3 30	4 60
» 100 »	5 30	1 60	2 40	3 10	4 50

0 fr. 16 Une excellente formule est fournie à tous nos clients. Le prix d'un litre de bière revient à **0 fr. 16**

PHARMACIE DELANGHE FRÈRES
14, Rue des Chats-Bossus, LILLE
Téléphone 153 SERVICE A DOMICILE Téléphone 158

Obligations à Lots
DU CRÉDIT NATIONAL
5 % NET D'IMPÔTS PRÉSENTS ET FUTURS
Prix d'émission : 495 francs.

Remboursables à 600 francs en 75 ans

DIX MILLIONS DE LOTS PAR AN en 4 tirages annuels, comportant chacun 1 Lot de UN MILLION
2 Lots de 500.000 francs.
1 Lot de 250.000 »
Quelques Lots de 100.000 »
Quelques Lots de 50.000 »

SERVICE DE L'EMPRUNT PAR ANNUITÉS
INSCRITES AU BUDGET DE L'ÉTAT

On souscrit dès à présent.
Chez MM. PIERARD, MABILLE et Co, banquiers à PARIS, rue Saint-Lazare, 59, et dans toutes leurs Succursales. 1285

BIJOUX
OR -- ARGENT -- DIAMANTS
Dents et Dentiers
Achat au Maximum
Comptoir d'échanges : LILLE, 129, rue de Paris

Cinéma de 400 places
DANS CENTRE INDUSTRIEL DU NORD
Installation moderne d'une puissance de 30 ampères, avec groupe électrogène Renault, le tout à l'état neuf.

A Vendre
POUR LE PRIX DU MATÉRIEL
S'adresser au bureau du journal. 11380.

606 VOIES URINAIRES
LILLE
ANALYSE DU SANG
Guérison assurée et rapide de la Blennorrhée par électrolyse et procédés chimiques nouveaux.

GAZ PAUVRE Moteur 43 Chevaux
gozogène état neuf disponible immédiatement facilité pour transport.

Paul BARTHELEMY & Co
5 Rue Palestro, MARSEILLE

CONSULTATIONS
sur toutes questions de droits, litiges, loyers etc. S'adresser à M. PAMART, 54, rue du Malo-André, de 2 à 5 heures.

L'EVEIL FRANÇAIS-CAPITALISATION
ci devant **CONSTANTIA CAPITALISATION**
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE ET L'ÉPARGNE
AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS
ENTREPRISE PRIVÉE ASSUJETTIE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT
SIÈGE SOCIAL, 52, rue Taitbout - PARIS

Amortissement par voie de Tirage
L'appareil de tirage, composé de trois boules portant chacune 25 lettres, désigne au sort, à chaque tirage mensuel, autant de combinaisons de trois lettres qu'il y a de lettres dans le mois considéré, soit 4 ou 5 combinaisons pour les tirés émis avant la guerre et 6 combinaisons pour les tirés émis depuis le 1^{er} juin 1919.

Chaque titre porte une combinaison de trois lettres qui lui assure, à chaque tirage, pendant toute sa durée, soit 33 ans, une probabilité d'amortissement égale en moyenne à 1/333 : 15,33 pour le tiré d'avant-guerre et à 1 : 2,044 environ pour le tiré d'après-guerre.

Tous les tirés portant une combinaison désignée, par le sort sont immédiatement remboursés, à la condition que ces combinaisons régulières soient payées jusqu'à et compris celle du mois précédant le tirage.

RÉSULTAT DES TIRAGES DU 5 DÉCEMBRE 1919
TARIF D'AVANT-GUERRE

Les tirages ont lieu, en public, à raison de douze par an, le premier mercredi de chaque mois, à 9 heures du matin, au Siège Social.

TITRES AMORTIS ET REMBOURSÉS

G.S.R.	M. MOEREMANS (G.), rue de Jésus, 7, Anvers	500 fr.
X.G.M.	M. SUSTENDAELE (Ernest), rue de la Gare, Ferrière-la-Grande	500 fr.
J.U.O.	M. DINAUT (Jean-Baptiste), rue de la Gare, Louches	500 fr.
N.M.S.	M. GAILLARD (Henri) Cité 10, Billy-Pontigny	500 fr.
X.F.O.	M. BOURGHELE (Arthur), Lewarde	500 fr.
M. A.V.I.V.	M. MARTEAU, rue de la Place, Bouvignies	500 fr.
M. A.L.E.M.A.N.	(Blanche), rue du Chapitre, Lens	500 fr.

TARIF D'APRÈS-GUERRE

Les tirages ont lieu en public, à raison de douze par an, le premier mercredi de chaque mois, à 9 heures du matin, au Siège Social.

TITRES AMORTIS ET REMBOURSÉS

C.L.O.	M. DELFINE (Adeline), 26, rue du Bois, Escaupont	1.000 fr.
N.F.H.	M. DELGATTE (Marcel) 67, rue du Luxembourg, Tourcoing	500 fr.
O.Z.M.	M. LAHAYE (Jean-Auguste), 14, rue de Montreuil Nancy	1.000 fr.
O.U.H.	M. PETIT-CAUDEBERG, rue de Villiers, Bugnicourt	500 fr.
V.J.G.	M. HENNO (Alphonse) Aix-Planard	500 fr.
B.I.Z.	M. FLECHET (Henri), rue des Vaches, 223, Evrin-Malmaison	1.000 fr.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS

500 VÉLOS Toutes Marques
10.000 Enveloppes - Chaux et Ciment
MACHINES À COUDRE - Accessoires
Prix avantageux - Gros Détail
Camille Coppelle, 39, rue Neuve, Lille
Près de la Grande-Place.

PIANO BORD A VENDRE
ROGET, 39, rue de Conde, ANZIN. 2404.

ACHAT Tous genres mobiliers, toutes NIMPORTE QUOI Marchandises et Cuisiniers d'importe quel état Etablissements E. SIX, 52, RUE DE LA MONNAIE, LILLE.

BROUETTES
GRAND ARRIVAGE
BROUETTES TERRASSIER
DISPONIBLE LILLE
S'adresser AGENCE INDUSTRIELLE, 4, rue Chambard-Comples, LILLE

DETTES
M. Joseph BERQUET, demeurant au Moulin, Héris (Nord), désire informer le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Véronique GAILLET, à Oisy (Nord), qui a quitté le domicile conjugal. 2109.

Imprimerie du Réveil du Nord
Le gérant : Emile GEST

RECONSTITUTION des RÉGIONS Dévastées
Louis FIERES & Co
ENTREPRENEURS *** USINES ÉLECTRIQUES
Fournisseurs des Ministères des Régions Libérées et du Ravitaillement
18 & 20, RUE DE NAPLES, A ROUBAIX
Exécution Rapide de Tous Travaux de Menuiserie.
ATELIERS SPÉCIAUX POUR TRAVAUX EN SÉRIE.

VOIES URINAIRES Biennorrhagies Ré-cécissements
Prostite, Phimo-is
MALADIES DES FEMMES Pertes, Ovarites, Tumeurs, Fibrome
ULCÈRES - Varices - Phlébites - Hémorroïdes
SYPHILIS Cure spéciale Vaccins 102 Musculaires Fibrome
et rapide 914 nouveaux 102 Intraveineux 606
A la CLINIQUE FAID, 37, rue Faidherbe, LILLE Docteur spécialiste de Paris
Installation électrique et thermique unique - Prix modérés
CONSULTATIONS :
Le Mercredi de 1 h. à 8 h. du soir Le Samedi de 1 h. à 8 h. du soir Le Dimanche de 9 h. à midi

Mutuelle des Sinistrés de la Suèrre
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 Francs
sous le patronage du Comité National d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre.

Récupération des Dommages de Guerre
M. Georges PETIT, Directeur Régional pour le Nord et le Pas-de-Calais, 131, rue Nationale, LILLE.
Bureaux à Valenciennes, Cambrai, Douai, Avesnes, Maubeuge, Hazebrouck, Arras, Saint-Omer, Béthune, et dans les dix départements dévastés.

ENTREPOTS Madeleinois PHILIPPE EMILE
PROPRIÉTAIRES
Vins d'Algérie, Supérieurs et Roussillon
SPÉCIALITÉS DE VINS BLANCS
BUREAUX & ENTREPOTS, 148, rue du Château -- LA MADELEINE
TÉLÉPHONE : 36
Maison de Confiance

UN MOIS SUFFIT POUR GUÉRIR
Avec un traitement EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
Toutes les maladies de Peau et vices du sang
ECZÉMA - ULCÈRES VARIQUEUX
Graves et Anciens réputés incurables
SOULAGEMENT IMMÉDIAT
dès la première application dans tous les cas suivants :
Urticaire, Zona, Hâles, Eruptions, Acné, Furoncles, Proctitis, pruritus, Erythème, Herpès, Goutte, Psoriasis, Alopecia, Alopecia, Eczéma, Maladie du cuir chevelu, Pédicure, toutes affections de Peau dues à l'Acrosé du Sang.

Envoi franco de l'ouvrage et de la Méthode, contre mandat de 4 fr. 80 ou contre remboursement de 5 fr. Laboratoire Botanique de l'Abbe-PANET, 23, Rue Nationale, (près de la Poste), BRUXELLES (Pas-de-Calais).